



THIRD SESSION OF THE ISLAMIC
CONFERENCE OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR WATER
17-19 May 2016 | ISTANBUL

**Rapport du Secrétaire Général
sur la mise en œuvre de la Vision de l'Eau
de l'OCI**

Introduction :

La gestion durable de l'eau, les infrastructures hydrauliques et l'accès à un approvisionnement en eau sûr, fiable et à un prix abordable, ainsi que des services d'assainissement adéquats, promeuvent le niveau de vie, développent les économies locales et sont générateurs d'emplois décents et donc favorisent une plus grande inclusion sociale. La gestion durable de l'eau est également un catalyseur essentiel de la croissance verte et du développement durable.

2. Dans ce contexte, et conformément à la Charte de l'OCI et aux résolutions et recommandations issues des différentes instances de l'Organisation, le Secrétariat général de l'OCI a pris des mesures en vue de promouvoir la coopération entre les Etats membres dans le domaine de l'eau.

Vision de l'Eau à l'OCI

3. La 2^{ème} Conférence des Ministres en charge des Eaux (ICMW), tenue à Istanbul, les 5-6 mars 2012, a adopté la Vision de l'Eau à l'OCI. Il s'agit d'une Vision qui donne un bref aperçu des divers milieux aquatiques à travers les pays de l'OCI et des différentes dimensions des défis liés à l'eau rencontrés par ces pays. Elle reconnaît le rôle critique de l'OCI dans la promotion de la coopération entre les Etats membres sur les questions liées à l'eau et sa capacité à compiler l'expertise de différents pays ayant des caractéristiques hydrologiques uniques. Aussi, la Vision de l'Eau identifie-t-elle non seulement les possibilités d'action concertée, mais elle établit également une feuille de route pour la promotion de la collaboration, y compris l'échange de meilleures pratiques, le renforcement des capacités et le partage des connaissances, entre les États membres sur tous les aspects pertinents aux ressources hydriques.

4. La 2^{ème} CIME a adopté, entre autres, les recommandations suivantes pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau à l'OCI :

- a) Demander aux États membres de désigner des points focaux et de communiquer leurs coordonnées au Secrétariat général de l'OCI pour une collaboration étroite sur les questions liées à l'eau.
- b) Demander au Président de la Conférence de coordonner avec le Secrétariat général de l'OCI en vue de préparer un projet de Termes de référence pour le Conseil de l'Eau de l'OCI devant être examiné par la prochaine Conférence islamique des ministres en charge des Eaux.
- c) Formuler une stratégie et des mécanismes de financement pour soutenir les activités de mise en œuvre recommandées dans la Vision de l'Eau.

Première réunion des points focaux nationaux pour la Vision de l'eau à l'OCI

5. En collaboration avec les États membres de l'OCI et les institutions qui en relèvent, le Secrétariat général de l'OCI a assuré le suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations issues de la 2^{ème} session de la CIME. À cet égard, et dans le souci de faciliter la coordination et la communication, tous les États membres ont été invités à désigner leurs points focaux nationaux respectifs. A ce jour, 43 États membres ont désignés leurs points focaux nationaux.

6. La première réunion des points focaux nationaux pour la Vision de l'Eau à l'OCI a eu lieu à Istanbul, durant la période du 3 au 5 juin 2015. Cette réunion a, entre autres, discuté des actions de suivi concrètes en prélude à la troisième Conférence des ministres en charge des eaux.

Termes de référence pour le Conseil de l'Eau de l'OCI

7. Conformément à la décision issue de la 2^{ème} Session de la CIME, le Secrétariat général de l'OCI a préparé, en coordination avec le Président de la Conférence, le projet de Termes de Référence (TdR) pour le Conseil de l'Eau. Le projet de TdR a été développé par la première réunion des points focaux nationaux. Plusieurs participants ont formulé des observations sur le nom, la composition et le champ d'action du Conseil de l'Eau. La réunion a convenu de la mise en ligne du projet de TDR sur le portail Web hébergé par le SESRIC au profit des États membres afin de faciliter les délibérations à venir. Le Secrétariat général a incorporé les points de vue des États membres et le projet de TDR sera soumis à la 3^{ème} Session de la CIME pour examen.

Stratégie de financement

8. La 1^{ère} réunion des Points focaux nationaux pour la Vision de l'eau à l'OCI a examiné la stratégie et les mécanismes de financement pour la mise en œuvre des activités qui sont préconisées dans la Vision de l'Eau, conformément à la recommandation issue de la 2^{ème} Session de la CIME. Compte tenu de l'expérience accumulée, la réunion a recommandé de commencer avec des projets basés sur des accords bilatéraux pour le transfert de technologie, les connaissances et le partage des expériences entre les différents États membres. L'aide en nature entre les États membres pourrait également être envisagée pour éviter la bureaucratie associée à la création d'un Fonds physique. Plus de précisions à ce sujet seront fournies par le Président de la Conférence pour examen par la 3^{ème} Session de la CIME.

Création d'un portail web sur les questions liées à l'eau

9. La 2^{ème} CIME (5-6 mars 2012, Istanbul, Turquie) a fortement recommandé la création d'un portail Web sur les ressources en eau pour faciliter la mise en

correspondance des besoins des États membres et les offres en matière de formation, de renforcement des capacités et d'échange d'expériences, d'expertises et d'assistance technique. Dans ce contexte, le SESRIC a mis en place ce portail web consacré aux ressources hydrauliques dans les Etats membres de l'OCI et développé un questionnaire spécifique portant sur le renforcement des capacités en eau à cet effet. Le portail web est hébergé sur le site internet : <http://www.sesrtic.org/oic-water-vision.php>. Le portail web comprend, entre autres, ce qui suit :

- a) Recherches du SESRIC sur les ressources en eau ;
- b) Liens vers les Statistiques sur l'eau et les Profils des Pays de l'OCI sur les Indicateurs hydrologiques ;
- c) Questionnaires sur la vision de l'Eau à l'OCI ;
- d) Forum des points focaux nationaux pour la Vision de l'Eau à l'OCI: Le but étant d'offrir une plate-forme permettant aux experts des Etats membres de l'OCI de partager les expériences liées à l'eau, l'expertise et les meilleures pratiques en la matière.

Définition des activités à mettre en œuvre avec regroupement en catégories thématiques

10. La 2^{ème} Session de la CIME a souligné la nécessité de définir les activités à mettre en œuvre et de les regrouper en catégories thématiques (telles que la sécurité alimentaire, le changement climatique, l'hydrologie, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la gestion des cours d'eau, etc.) Dans ce contexte, la 1^{ère} réunion des points focaux nationaux avait proposé, après délibération, un certain nombre de groupes potentiels. La réunion a convenu de la création d'un petit comité composé du Président et de deux vice-présidents de façon à avoir un nombre gérable de groupes de travail. Il a été également convenu que la liste finale soit téléchargée sur le Portail Web de l'Eau dédié aux Etats membres, afin qu'ils puissent faire leurs contributions et compléter le tableau avec des activités possibles, un calendrier, les indicateurs de performance clés et les partenaires d'exécution pour mettre en œuvre les activités proposées. Les Etats membres suivants se sont portés volontaires comme pays Chef de file et coordonnateurs, ou comme partenaires dans les différents groupes :

- Soudan : Hydrologie – équilibre des ressources en eau.
- Guinée : Gestion des bassins hydrographiques.
- Gambie : Approvisionnement en eau et assainissement.
- Tunisie : Gestion durable des ressources en eau.
- Malaisie : Instruments de gouvernance et instruments juridiques.
- Turquie : Utilisation des technologies modernes.

L'intégration des questions liées à l'eau :

11. La 2^{ème} Session de la CIME a appelé à la promotion des questions pertinentes à l'eau dans les agendas nationaux et internationaux des États membres de l'OCI. Elle a également appelé à l'intégration des questions liées à l'eau, en incluant un point spécifique sur l'eau dans l'ordre du jour des sommets islamiques de l'OCI. À cet égard, les Communiqués finaux du 12^{ème} Sommet islamique, tenu au Caire, les 6-7 février 2013 et du 13^{ème} Sommet islamique, réuni récemment à Istanbul, les 14-15 avril 2016, comportent plusieurs paragraphes relatifs à la coopération intra-OCI en matière de gestion des ressources hydriques. La 13^{ème} Conférence islamique au Sommet s'était, tout particulièrement, félicitée de la convocation de la Conférence islamique des ministres en charge des Eaux, du 17 au 19 mai 2016, à Istanbul, et exprimé son appréciation du travail accompli dans le cadre de la « Vision de l'eau » à l'OCI.

Activités pertinentes des institutions de l'OCI pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau

12. La 2^{ème} Session de la CIME a recommandé l'établissement et le raffermissement des liens entre les centres d'excellence dans les Etats membres de l'OCI travaillant sur les questions de l'eau, et les institutions compétentes de l'OCI. A cet égard, les institutions concernées de l'OCI, dont le COMSTECH, le SESRIC, la BID et l'ISESCO, ont mené un certain nombre d'activités et de programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau. Les rapports présentés par ces institutions seront directement soumis à la Conférence pour information.

Recommandations :

13. Demander aux États membres qui n'ont pas encore désigné leurs points focaux nationaux respectifs de le faire pour faciliter la communication, la coordination et le suivi.

14. Toutes les parties prenantes doivent partager les activités qu'elles ont entreprises dans le cadre de la Vision de l'Eau avec le Secrétariat général de l'OCI, afin qu'elles soient dûment consignées aux fins d'analyse comparative et de partage des connaissances.

15. La création du Conseil de l'eau de l'OCI doit être diligentée pour la mise en œuvre effective de la Vision de l'eau à l'OCI.

16. Une fois établi, le Conseil de l'Eau de l'OCI devrait élaborer un mécanisme de financement pour les activités à entreprendre dans le cadre de la Vision de l'eau, préparer un plan de mise en œuvre et faire les recommandations nécessaires pour examen par les organes compétents de l'OCI.

17. Les États membres et institutions compétentes de l'OCI sont appelés à utiliser le Portail web créé par le SESRIC pour la promotion de l'échange de connaissances, le partage des expériences, le renforcement des capacités et la promotion du dialogue sur

les questions de l'eau dans les agendas nationaux et internationaux des Etats membres de l'OCI.

18. Il est impératif d'impliquer les organisations gouvernementales compétentes, les établissements d'enseignement et de recherche, le secteur privé et les ONG dans les activités et programmes visant à mettre en œuvre la Vision de l'Eau de l'OCI.

19. Les États membres qui se sont portés volontaires en tant que pays Chef de file et coordonnateurs pour les groupes identifiés devraient proposer un plan d'action en ce qui concerne les programmes et activités conjoints qu'ils ont l'intention de mener dans le cadre de leurs groupes respectifs.

Conclusion :

20. Les activités susmentionnées et autres activités non encore enregistrées dans le cadre de la Vision de l'Eau de l'OCI révèlent l'existence d'une volonté de coopération entre toutes les parties prenantes pour relever les défis communs qui se posent dans le domaine de l'eau. Ce qui reste à faire c'est de concrétiser cette vision et de la traduire en activités et en programmes réalisables.

21. Il est à espérer que les recommandations de la 3^{ème} Session de la CIME refléteront clairement l'engagement des Etats membres de l'OCI à promouvoir la coopération sur les questions liées à l'eau entre les Etats membres de l'OCI.

Secrétariat général de l'OCI

17 avril 2016